

Division des personnels (DIPER)

Mont de Marsan, le 3 Novembre 2025

Chef de division : Séverine MOURAAS
Affaire suivie par : Camille PERRET
Tél : 05 58 05 66 66 poste 66.631
Mél : permutation-diper40@ac-bordeaux.fr

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale des Landes

5 avenue Antoine Dufau
BP 389
40 012 Mont de Marsan cedex

à
Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
degré

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du 1^{er} degré - Rentrée scolaire 2026.

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée ;
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018 ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 parues au B.O. spécial n° 5 du 31 octobre 2024 ;
- Note de service ministérielle du 30/09/2025

Pièce jointe :

Vade-mecum « Mouvement interdépartemental – Rentrée scolaire 2026 ».

Les opérations relatives au mouvement interdépartemental pour la rentrée scolaire 2026 des personnels enseignants du premier degré s'inscrivent dans le cadre des principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024.

Les lignes directrices de gestion déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique de mobilité du ministère de l'Education nationale et définissent ainsi les procédures de gestion des demandes individuelles de mobilité.

Le ministère favorise la mobilité géographique et fonctionnelle de ses personnels tout en veillant au respect des enjeux de continuité et de qualité du service public de l'enseignement. Les procédures de

mobilité visent à garantir un traitement équitable des candidatures dans le cadre des priorités légales de mutation.

Cette note est accompagnée d'un vade-mecum présentant les différentes modalités du mouvement interdépartemental, pour la rentrée scolaire 2026.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ce moment important de votre parcours professionnel.



Claudine LAJUS